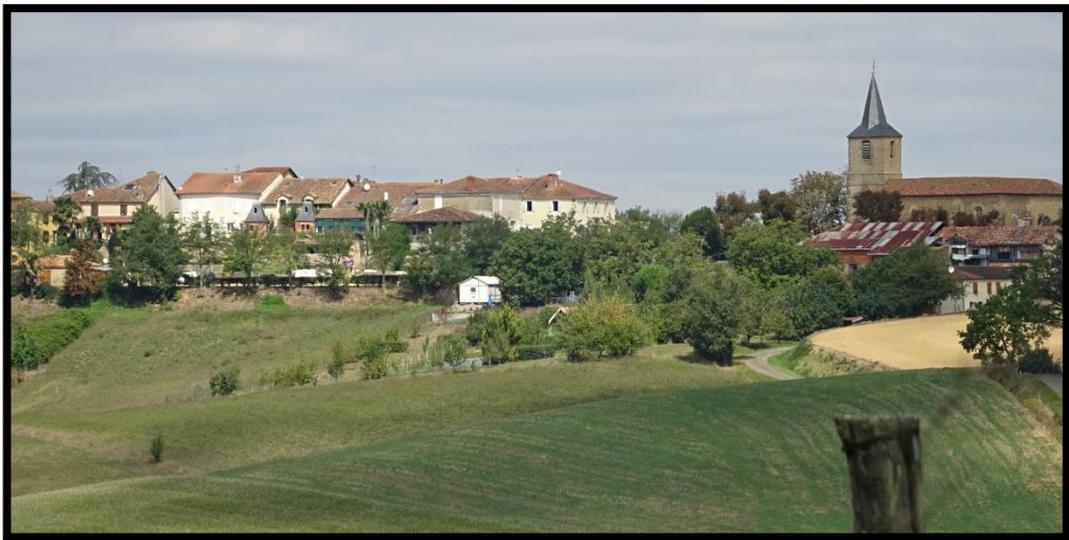


**COMMUNE DE LABEJAN
(DEPARTEMENT DU GERS)**

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE N°4 – ANNEXES

Projet de P.L.U. arrêté en Conseil Municipal le 02/07/2018
Enquête publique du au
P.L.U. approuvé le

Document initial rédigé par :



Bureau d'études : « Atelier Urbanisme et Cadre de Vie »
Aurélié DULAU
3 rue Espagne – 32000 AUCH

Document repris suite aux avis défavorables des Personnes Publiques Associées par:



T.A.D.D.
56 rue du Pic du Midi
65190 Poumarous
05 62 35 59 76
06 73 36 25 73
amandine.raymond@tadd.fr
www.tadd.fr



Atelier Sols Urbanisme & Paysages
12 rue de l'église
65690 Angos
06 85 91 98 06
atelier-sols-et-paysages@orange.fr



Pyrénées Cartographie
3 rue de la fontaine de Craste
65200 Asté
05 62 91 46 86
06 72 78 9 55
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr
www.pyrcarto.fr

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique (S.U.P.) sont des servitudes administratives qui établissent des limites au droit de propriété et d'usage du sol et le Code de l'Urbanisme prévoit leur intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme au titre d'annexes.

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (EXTRAIT DU PAC)

Avertissement : La liste présentée ci-dessous n'est pas contractuelle et peut ne pas être exhaustive (extrait du PAC) – Plans au format A0 en annexe.

32172 **Labéjan**

AC1	Protection des monuments historiques Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité	
	<i>Abords monuments historiques</i> Chapelle Saint Roch de Vidaillan	12/07/1978
	<i>Service:</i> DRAC	
	<i>Inscrit</i> Eglise <i>En totalité</i>	08/08/1962
	<i>Service:</i> DRAC	
I4	Réseau électrique	
	<i>Ligne 1 T 63 kV</i> JALIS-MIRANDE	
	<i>Service:</i> RTE - Groupe exploitation	
PM1 r	Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude	
		28/02/2014
	<i>Service:</i> DDT32	
PM1i	Plan de prévention des risques d'inondation Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude	
	PPRi de Labéjan	05/07/2017
	<i>Service:</i> DDT32	
T7	Protection aéronautique hors dégagement Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)	
	<i>Service:</i> DGAC	

Règlement du PPRn en annexe.

ZONES DELIMITEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2224-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

ASSAINISSEMENT

L'ensemble de la commune est en assainissement autonome. La commune dispose d'un schéma d'assainissement disponible en mairie.

RESEAU PLUVIAL

Le commune ne dispose pas d'un réseau pluvial enterré : les eaux pluviales sont recueillies au niveau de fossés localement busés puis dirigés vers les cours d'eau.

EAU POTABLE

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Gers est adopté en 2005 en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le constat a été fait, à cette occasion, pour le département. Le Gers a une ressource fragile tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. La ressource provient à 70% des eaux superficielles (Rivière du système Neste) et 30% des eaux souterraines (nappe Adour – Sables fauves – nappe profonde) et elle requiert d'être protégée. Il existe une soixantaine d'unités de production, c'est un nombre important et les collectivités ont des installations vieillissantes. Il est de plus en plus difficile de répondre à l'évolution des normes tant sur l'eau brute que sur l'eau distribuée.

Les objectifs découlant de ce schéma sont les suivants :

- Assurer à chaque gersois, une eau de qualité suffisante, à un coût raisonnable.
- Proposer des scénarii de la future organisation territoriale de la production.
- Réduire les points de prélèvement pour limiter les risques environnementaux et sanitaires et mutualiser les investissements et les coûts de fonctionnement.
- Sécuriser l'approvisionnement par des interconnexions des réseaux.
- Permettre une utilisation rationnelle des crédits accordés par l'Agence de l'eau et le Conseil Général.
- Rechercher les conditions d'une uniformisation du prix de l'eau.

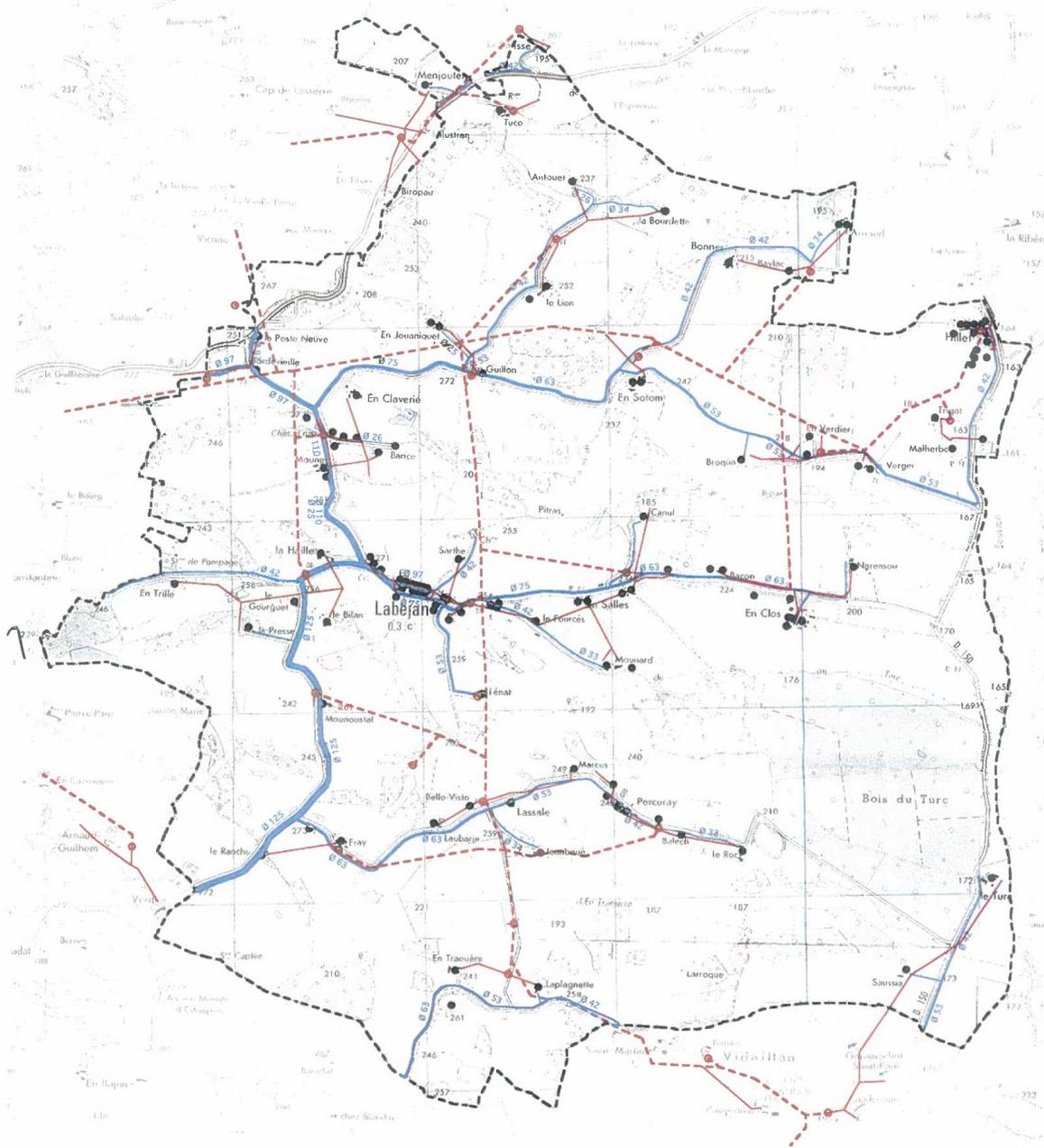
Des problèmes d'alimentation (manque de débit) ont été relevés au Hillet, situé en bout de ligne.

Les dernières analyses sanitaires des eaux potables de la commune (réseau de Mirande Montesquiou) indiquent une conformité bactériologique et physico-chimique.

Informations générales	
Date du prélèvement	23/04/2018 13h15
Commune de prélèvement	BERDOUES
Installation	MIRANDE MONTESQUIOU
Service public de distribution	MIRANDE MONTESQUIOU
Responsable de distribution	SIAEP DE MIRANDE
Maître d'ouvrage	SIAEP DE MIRANDE

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bromoforme	0,85 µg/l	≤ 100 µg/l	
Chlore libre *	0,10 mg/LCl ₂		
Chlore total *	0,11 mg/LCl ₂		
Chlorodibromométhane	4,3 µg/l	≤ 100 µg/l	
Chloroforme	6,5 µg/l	≤ 100 µg/l	
Conductivité à 25°C	239 µS/cm		≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Dichloromonobromométhane	5,1 µg/l	≤ 100 µg/l	
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0		
Prélèvement sous accréditation *	OUI		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'eau *	14,9 °C		≤ 25 °C
Trihalométhanes (4 substances)	16,8 µg/l	≤ 100 µg/l	
Turbidité néphélométrique NFU	0,50 NFU		≤ 2 NFU
pH *	7,6 unitépH		≥ 6,5 et ≤ 9 unitépH



Commune de LABEJAN
Réseaux d'eau potable et d'électricité
1.20000° - 1 cm pour 200 m

LEGENDE

- Foyers
- Ø 53 Canalisation Eau Potable
- - - Réseau électrique Moyenne Tension
- Transformateur MT->BT
- Réseau électrique Basse Tension

SECURITE INCENDIE

La commune dispose de plusieurs poteaux incendie et une réserve :

Il conviendra de se référer aux préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en matière de défense extérieure contre l'incendie selon la nature du projet.

GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets sur la commune est assurée par le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Sud (SMCD).

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine en bac de regroupement (Village, le Hillet, En Clos, Château d'eau, bois du Turc). Le traitement de ces déchets est effectué par enfouissement sur le CET (Centre d'Enfouissement Technique) de la commune de Mirande. La collecte de déchets recyclables est également effectuée une fois par semaine en bac de regroupement à couvercle jaune. Sont collectés les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les boîtes métalliques, les journaux et magazines et les cartonnettes. La collecte du verre se fait par apport volontaire aux récup'verre placés sur la commune (près du village et au stad).

La déchèterie la plus proche est celle de Mirande : Ouvert les lundis, mercredis et jeudis (9h-13h/15h-19h), les vendredis (15h-19h) et le samedi (9h-13h/15h-18h).

La tendance impulsée par le SMCD à une réduction des points de collecte pour optimiser les déplacements liés à la collecte. Cette tendance doit être réfléchiée en fonction des habitations desservies afin d'éviter une démotivation de la part des habitants (poubelles trop éloignées). Il est constaté que tous conteneurs sont régulièrement pleins et donc utilisés, il ne semble donc pas y avoir de sous-dimensionnement ou de mauvaise répartition et donc de possible suppression de point de collecte. Les points de collecte ont été réaménagés (mur, bétonné) et sont entretenus par la mairie. Ils pourront être agrandis afin d'être correctement dimensionnés avec l'augmentation de la population.